

Règlement pour les courses de ski et entraînements à Jaun

1. Réservation

Les courses de ski, ainsi que les entraînements des clubs, des groupes sportifs et des entreprises, doivent être annoncés par mail 30 jours à l'avance (voir liste des tarifs en annexe). L'annonce doit inclure la date de l'événement, la discipline, le nombre approximatif de participants, la piste souhaitée et l'adresse de facturation complète. Le paiement peut se faire par facture ou directement à la caisse. Les données sont protégées par la LPD et ne sont pas transmises à des tiers.

2. Pistes

L'organisateur doit veiller à ce que la course se déroule sur une piste qui n'est pas accessible aux autres usagers. La piste de course doit être fermée et les rubans barrière doivent être installés. Afin d'éloigner les autres usagers des pistes publiques des sections de piste de course, l'organisateur doit mettre en place un service de pistes qui surveille le respect de la signalétique. Si nécessaire, la zone d'arrivée doit être délimitée avec des filets de telle sorte que les coureurs retournent à la piste normale à une vitesse très réduite. Sur la piste FIS/ Schattenhalb, piste n°10, au moins la moitié de la largeur de piste doit toujours être praticable pour les autres skieurs.

Les instructions des employés des remontées mécaniques Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG doivent être suivies et exécutées par l'organisation.

L'Organisateur est tenu de nettoyer la piste et le terrain d'arrivée à la fin de la course. Les éventuels travaux de nettoyage ultérieurs effectués par Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG seront facturés à l'organisateur.

3. Session d'entraînement

Lors d'un entraînement individuel, le coureur doit, comme tout autre usager, respecter les règles de la FIS. Si l'entraînement est effectué en groupes, l'entraîneur assume la même responsabilité que l'organisateur. Des postes de contrôle doivent être mis en place dès que l'on quitte la trajectoire normale de la piste. Les heures d'entraînement qui ont lieu pendant l'exploitation normale de la piste (9h00-16h15) seront facturés selon la liste de prix. En cas d'entraînement en dehors des heures d'exploitation, des frais supplémentaires seront facturés pour le personnel des remontées mécaniques et l'utilisation de l'installation.

4. Matériel

Si l'organisateur a besoin de matériel pour le déroulement des courses, il peut s'adresser au Ski Club Edelweiss Jaun qui en a à disposition.

Veuillez adresser votre demande à : www.skischule-jaun.ch

5. Transports

Si des véhicules de Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG sont nécessaires pour du transport de matériel pour l'organisation de courses, cela doit être convenu au moins 48 heures avant le début du transport. Prix et n° de téléphone, voir liste des tarifs courses de ski annexée. L'organisateur sera mis en relation avec le chef d'exploit.

Aucun transport, avec des véhicules de piste ou tout autre véhicule n'est autorisé pendant les heures d'ouverture officielles et fermetures définitive des pistes par le chef patrouilleur (9h-16h30 environ).

6. Utilisation des remontées mécaniques

Si des heures d'ouverture exceptionnelles des remontées mécaniques ou de la caisse sont nécessaires pour le déroulement de l'événement, il est nécessaire de transmettre l'information lors de la réservation. Des frais supplémentaires seront facturés selon besoins et une offre transmise.

En accord avec les remontées mécaniques, dans des cas d'exception, un accès prioritaire au télésiège peut être octroyé aux assistants pendant la course, ceci vaut exclusivement pour la piste Schattenhalb. C'est n'est que dans des cas exceptionnels, que les coureurs ont la priorité sur les autres utilisateurs des remontées. De plus, ils sont obligés de franchir les tourniquets à l'aide de leur titre de transport.

7. Tarifs / Billets / Parking

Les prix pour les billets, le transport de matériel, la location des pistes et le parking sont indiqués dans les document annexé « tarifs courses de ski ». Les billets pour les fonctionnaires sont limités à 10 billets par jour. Les autres assistants, aides ou fonctionnaires paient le tarif en vigueur. Les billets non utilisés et déjà imprimés seront facturés.

8. Service de sauvetage

Le service de sauvetage est garanti par les patrouilleurs de Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG durant les heures d'ouvertures. Pour toute demande particulière, événement qui demanderait une infrastructure ou des moyens supplémentaires (REGA), l'organisateur est prié d'en informer et de se concerter avec le chef du service de sauvetage. Si nécessaire l'organisateur sera mis en contact avec le responsable susmentionné.

9. Responsabilité

L'Organisateur est responsable des accidents et dommages résultant de l'organisation de la compétition ou de l'entraînement.

10. Demandes spéciales

Pour l'organisation de grandes manifestations, des arrangements spéciaux peuvent être trouvés avec l'accord de la direction de Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG.

En cas de manque de neige et si seule la piste Schattenhalb peut être ouverte, aucun entraînement ou course ne peut être garanti ! L'entreprise Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG se réserve le droit d'annuler tout événement le cas échéant.

11. Clauses finales

Le présent règlement peut être modifié. Les modifications sont décidées par la direction de Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG.

Jaun Gastlosen-Bergbahnen AG, 2024